



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 018-20000933-20230524-2023\_05\_047-DE

SLO

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 16 mai deux mille vingt-trois, se sont réunis à la Maison de la pêche à Clémont, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 22 mai 2023**

**Délibération n° 2023-05-047**

#### Présentation du rapport d'activités du syndicat mixte du pays Sancerre Sologne

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 20**

**Pouvoirs : 6**

**Conseillers titulaires présents :** Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,  
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,  
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,  
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,  
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN,  
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Bernard DAUTIN.

**Absents :** Mme Sophie ESPEJO, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ et M. Nicolas MOREAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Dominique TURPIN

Après son approbation par le comité syndical, le rapport d'activité 2022 du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne doit faire l'objet d'une communication au conseil communautaire Sauldre et Sologne, membre du pays Sancerre Sologne en séance publique.

A ce titre, et aux fins de présentation en séance par la Présidente, vous trouverez en annexe le rapport d'activité 2022 du Pays Sancerre Sologne.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation faite en séance du rapport d'activités 2022 Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne,

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230524-2023\_05\_047-DE

SLOW

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2022 du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne ci-annexé.**

Pour extrait conforme

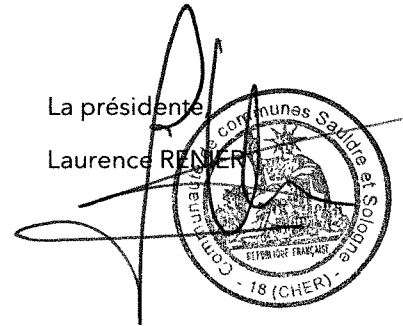
La secrétaire de séance,

Dominique TURPIN



La présidente

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/05/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.